



LES

12

heures

du

PING

SAMEDI 26 AOÛT
Parigné l'Evêque - SARTHE

10H
22H

+ De 500 euros de dotation

20 équipes de 3 ou 4 joueurs

40 € par équipe



Renseignements et inscriptions
sur ttcparigne.fr (à partir du 1^{er} mai)

**Restauration
sur place !**



CONTACT : ttc.parigne.educ@gmail.com / 07 88 47 98 86
Salle ORION, complexe sportif, 72250 PARIGNE L'EVEQUE

TENNIS DE TABLE
Parigné l'Evêque



REGLEMENT DES 12 HEURES DU PING

Art 1 : Les 12h du ping du TTC Parigné se déroulent le samedi 26 août 2023 de 10h00 à 22h00 dans la salle Orion, complexe sportif, allée de Châteauroux 72250 Parigné l'Evêque.

Art 2 : La compétition se joue sur 20 tables. Les balles sont fournies par l'organisation. Des vestiaires sont disponibles pour les joueurs et joueuses.

Un espace buvette – restauration est prévu.

La salle Orion est accessible aux joueurs à partir de 8h30 et ferme ses portes après le verre de l'amitié à l'issue des 12h.

Art 3 : La compétition est ouverte à tous, licencié, ou non, le joueur devant être né en 2010 ou avant. Les classements de début de phase 2 de la saison 2022-2023 font référence pour constituer les équipes. Il est attribué par défaut 500 points à un joueur non licencié ou la valeur de sa dernière licence s'il s'agit d'un ancien licencié.

Art 4 : Les inscriptions sont ouvertes du 1er mai jusqu'au 23 août 2023.

Les droits d'engagement sont de 40€ par équipe (3 à 4 joueurs) à régler dès l'inscription et qui peuvent être restitués en cas de désistement prévenu **par téléphone** avant le 19 août 2023.

Art 5 : Les inscriptions sont à faire :

- Sur www.ttcparigne.fr via helloasso avec règlement en ligne

ou

- Par mail : ttc.parigne.educ@gmail.com,
téléphone : 07 88 47 98 86 ou courrier postal avec règlement par chèque à l'ordre du TTC Parigné l'Evêque

Adresse courrier postal :

Tennis de Table Parigné l'Evêque

Salle Orion

Complexe sportif, allée du stade
72250 Parigné l'Evêque.

Une liste d'attente pour les équipes qui souhaitent être rappelées en cas de désistement est tenue dans l'ordre de réception d'inscription.

Art 6 : En fonction des inscriptions, les équipes sont réparties en 2 tableaux définis en fonction des totaux des points des 3 meilleurs classés de chaque équipe.

Art 7 : Les rencontres se déroulent sous une formule par équipes composées de trois joueurs (possibilité de tourner avec un quatrième joueur d'une rencontre sur l'autre).

Art 8 : Le pointage des équipes se fait à 9h15 auprès de la table de juge arbitrage.

Les tables sont accessibles pour l'échauffement dès l'ouverture de la salle.

Art 9 : 2 pauses « restauration » sont prévues.

Art 10 : Plus de 500€ récompensent les meilleures équipes de chaque tableau ainsi que différents mini challenges.

Art 11 : L'organisation se réserve le droit d'exclure l'équipe dont un joueur ayant un comportement inapproprié ou anti-sportif.

Art 12 : Il est strictement interdit d'être en état d'ébriété et/ou sous l'emprise de produit illicite dans l'enceinte du complexe sportif. L'organisation peut prendre toutes mesures nécessaires en conséquence. Exclusion, signalement...

Art 13 : Le TTC Parigné décline toute responsabilité en cas de perte et de vol d'effets personnels.

Art 14 : L'inscription d'une équipe vaut acceptation du présent règlement et du droit à l'image lié à la manifestation.



Le conseil d'administration du TTC Parigné l'Evêque